

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM.

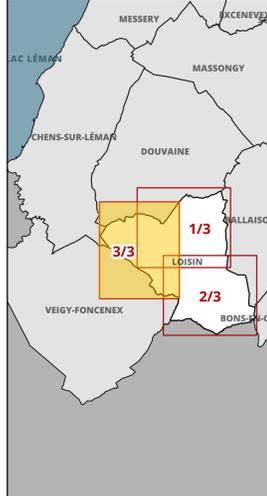
Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, MALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 3/3 SECTEUR : OUEST  
Échelle : 1:2 600  
Date d'édition : 03/02/2025  
N° de dossier : 22009



**ZONAGE**  
Contours de zonage  
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

**PRESCRIPTIONS**

- Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU**
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
  - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
  - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
  - Corridors écologiques
  - Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
  - Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
  - Jardins, parcs
  - Réservoirs de biodiversité boisés
  - Réservoirs de biodiversité littoraux
  - Réservoirs de biodiversité prairiaux
  - Réservoirs humides
  - Zones humides
  - Espaces de bon fonctionnement des zones humides
  - Boisement
  - Trame végétale
  - Haie
  - Haie
  - Arbre remarquable
  - Points de vue
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU**
- Patrimoine bâti
  - Petit Patrimoine

- Emplacements réservés**
- Emplacements réservés aux voies publiques
  - Emplacements réservés aux ouvrages publics
  - Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
  - Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
  - Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
  - Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
  - Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

**Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU**

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

**Autres prescriptions**

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (avec règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

- INFORMATIONS**
- Bande littorale des 100 mètres
  - Espace proche rivage
  - Cours d'eau hors EBF
  - Bâtiment agricole
- CADASTRE & CONTEXTE**
- Domaine public et routes
  - Parcelles
  - Bâtiments cadastrés
  - Bâtiment en dur
  - Construction légère
  - Limites de Thonon Agglomération
  - Limites communales
  - Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
152	Emplacement réservé : équipement public - caserne de pompiers	Commune

